

RELÉVÉ DE DÉCISIONS DE LA COMMISSION DES AGENTS SPORTIFS DU 15 MARS 2017

Discipline

DOSSIERS CAS N°01	GRIEFS	DÉCISIONS
CAS DD N° 01 - M. BRISOT Florian	Non-respect de l'obligation de présence lors de la formation continue aux agents sportifs pendant 3 ans	De suspendre la licence N°200000002789150 d'agent sportif FFBB de BRISOT Florian. Cette suspension temporaire cours jusqu'à la participation de l'agent sportif FFBB à une journée de Formation Continue.
CAS DD N° 02 - Mme BROCHOT Maud	Non-respect de l'obligation de présence lors de la formation continue aux agents sportifs pendant 3 ans	De suspendre la licence N°63001071037 d'agent sportif FFBB de Madame BROCHOT Maud. Cette suspension temporaire cours jusqu'à la participation de l'agent sportif FFBB à une journée de Formation Continue.
CAS DD N° 03 - M. DARTIGUEMALLE Jonathan	Non-respect de l'obligation de présence lors de la formation continue aux agents sportifs pendant 3 ans	De suspendre la licence N°200000003124774 d'agent sportif FFBB de Monsieur DARTIGUEMALLE Jonathan. Cette suspension temporaire cours jusqu'à la participation de l'agent sportif FFBB à une journée de Formation Continue.
CAS DD N° 04 - M. DUBERNAT Georges	Non-respect de l'obligation de présence lors de la formation continue aux agents sportifs pendant 3 ans	De suspendre la licence N° 91001065359 d'agent sportif FFBB de Monsieur DUBERNAT Georges. Cette suspension temporaire cours jusqu'à la participation de l'agent sportif FFBB à une journée de Formation Continue.
CAS DD N° 05 - M. EDOA Thierry	Non-respect de l'obligation de présence lors de la formation continue aux agents sportifs pendant 3 ans	De suspendre la licence N°3700112717 d'agent sportif FFBB de Monsieur EDOA Thierry. Cette suspension temporaire cours jusqu'à la participation de l'agent sportif FFBB à une journée de Formation Continue. Une pénalité financière de 500 € (cinq cent euros) La Commission demande par ailleurs à Monsieur EDOA de transmettre par retour, les documents tels que prévus par le règlements Agent Sportif FFBB, au délégué aux agents sportifs FFBB à l'adresse agentsportif@ffbb.com .
CAS DD N° 06 - M. FALLA-ETZOL Olivier	Non-respect de l'obligation de présence lors de la formation continue aux agents sportifs pendant 3 ans	De suspendre la licence N°72001118989 d'agent sportif FFBB de Monsieur FALLA-ETZOL Olivier. Cette suspension temporaire cours jusqu'à la participation de l'agent sportif FFBB à une journée de Formation Continue.
CAS DD N° 07 - M. GARDETTE Christophe	Non-respect de l'obligation de présence lors de la formation continue aux agents sportifs pendant 3 ans	De suspendre la licence N°72001050359 d'agent sportif FFBB de Monsieur GARDETTE Christophe. Cette suspension temporaire encours jusqu'à la participation de l'agent à une journée de Formation Continue.
CAS DD N° 08 - M. JOLY Frédéric	Non-respect de l'obligation de présence lors de la formation continue aux agents sportifs pendant 3 ans	De suspendre la licence N°200000002803797 d'agent sportif FFBB de Monsieur JOLY Frédéric. Cette suspension temporaire encours jusqu'à la participation de l'agent à une journée de Formation Continue.

CAS DD N° 09 - M. LE CAM Christophe	Non-respect de l'obligation de présence lors de la formation continue aux agents sportifs pendant 3 ans	De suspendre la licence N°38001076655 d'agent sportif FFBB de Monsieur LE CAM Christophe. Cette suspension temporaire cours jusqu'à la participation de l'agent sportif FFBB à une journée de Formation Continue
CAS DD N° 10 – M. MARINHO Gino	Non-respect de l'obligation de présence lors de la formation continue aux agents sportifs pendant 3 ans	De suspendre la licence N°200000002989480 d'agent sportif FFBB de Monsieur MARINHO Gino. Cette suspension temporaire cours jusqu'à la participation de l'agent sportif FFBB à une journée de Formation Continue.
CAS DD N° 11 – M. MENSALA-FITTOUIN Anda	Non-respect de l'obligation de présence lors de la formation continue aux agents sportifs pendant 3 ans	De suspendre la licence d'agent sportif FFBB de Monsieur MENSALA-FITTOUIN Anda. Cette suspension temporaire cours jusqu'à la participation de l'agent sportif FFBB à une journée de Formation Continue.
CAS DD N° 12 – Mme MIJOLE Christelle	Non-respect de l'obligation de présence lors de la formation continue aux agents sportifs pendant 3 ans	De suspendre la licence N°63001071038 d'agent sportif FFBB de Madame MIJOLE Christelle. Cette suspension temporaire cours jusqu'à la participation de l'agent sportif FFBB à une journée de Formation Continue.
CAS DD N° 13 – M. SEPHO Didier	Non-respect de l'obligation de présence lors de la formation continue aux agents sportifs pendant 3 ans	De suspendre la licence N° 200000002885891 d'agent sportif FFBB de Monsieur SEPHO Didier. Cette suspension temporaire cours jusqu'à la participation de l'agent sportif FFBB à une journée de Formation Continue.
CAS DD N° 14 – M. TSOUNGUI Julien	Non-respect de l'obligation de présence lors de la formation continue aux agents sportifs pendant 3 ans	De suspendre la licence N°200000002802421 d'agent sportif FFBB de Monsieur TSOUNGUI Julien. Cette suspension temporaire cours jusqu'à la participation de l'agent sportif FFBB à une journée de Formation Continue.
CAS DD N° 15 – Mme UROZ Betty	Non-respect de l'obligation de présence lors de la formation continue aux agents sportifs pendant 3 ans	De suspendre la licence N° 68001046169 d'agent sportif FFBB de Madame UROZ Betty. Cette suspension temporaire cours jusqu'à la participation de l'agent sportif FFBB à une journée de Formation Continue.
CAS DD N° 16 – M. WOLFF Jean-Noël	Non-respect de l'obligation de présence lors de la formation continue aux agents sportifs pendant 3 ans	De suspendre la licence N° 25001066108 d'agent sportif FFBB de Monsieur WOLFF Jean-Noël. Cette suspension temporaire cours jusqu'à la participation de l'agent sportif FFBB à une journée de Formation Continue.